

I.2025.04.04.3.3

Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale de la grande agglomération toulousaine

Séance du 4 avril 2025

3 – MISE EN OEUVRE DU SCOT

3.3 : INFORMATION SUR LES AVIS EMIS PORTANT SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME, DES PLANS ET PROGRAMMES, DES DOSSIERS DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, DES DOSSIERS D'AMENAGEMENT COMMERCIAL, DES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril à seize heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du trente-et-un mars deux mille vingt-cinq.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette	
LE MURETAIN AGGLO	
SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
 URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain	DUHAMEL Thierry	RODRIGUES Patrice
ANDRE Christian	ESPIC Bruno	ROUGÉ Michel
ANDRE Gérard	ESQUERRE Diane	ROURE Marie-Hélène
ARSAC Olivier	FAURE Dominique	RUSSO Ida
BARRAQUÉ-ONNO Véronique	FERNANDEZ Marc	SANGAY Dominique
BERGIA Jean-Marc	FERRER Isabelle	SEBI Jacques
BEUILLÉ Michel	FOUCHIER Dominique	SEGERIC Jacques
BEZERRA Gil	GASC Jean-Pierre	SERP Bertrand
BOLZAN Jean-Jacques	GRIMAUD Robert	SIMON Michel
CARLES Joseph	GUYOT Philippe	SOURZAC Jean-Gervais
CARLIER David-Olivier	KARMANN Thomas	SUAUD Thierry
CASTERA Didier	LAGARDE Dominique	SUSIGAN Alain
CAUBET Bruno	LATTARD Pierre	TERRAIL-NOVES Vincent
CHOLLET François	MANDEMENT André	TOPPAN Alain
COGNARD Gaëtan	MARTY Souhayla	TOUNTEVICH Christophe
COLL Jean-Louis	MEDINA Robert	TOUZET Sophie
DELPECH Patrick	MOGICATO Bruno	TRAVAL-MICHELET Karine
DELSOL Alain	NOUVEL Honoré	VAILLANT Romain
DENOUVION Victor	PERE Marc	ZANATTA Thierry
DESCHAMPS Gilbert	PLANTADE Philippe	
DOITTAU Véronique	PORTARRIEU Jean-François	

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François	ESPIC Xavier	ROUSSEL Jean-François
BAUDEAU Fabrice	LAY Sophie	TAUZIN Christian
CARDEILHAC-PUGENS Etienne	MILHAU Claude	TRONCO Jean-Luc
CARRAL Alain	NORMAND Xavier	

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 4	Votants : 6
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 6

Lors du Comité Syndical du 4 décembre 2023, une délibération a été présentée afin de valider une méthode sur les avis émis par le SMEAT sur différents documents d'urbanisme et autres dossiers :

- Les PLU et PLUi / PLUi-H.
- Les PLH.
- Les PCAET.
- Le Plan de Mobilité.
- Des dossiers et Déclaration d'Utilité Publique et d'Autorisation Environnementale dès lors qu'elles doivent emporter une mise en compatibilité du document d'urbanisme.
- Des documents d'échelle supra SCoT : SRADDET, SDAGE et SAGE, PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère).
- Des dossiers d'aménagement commercial soumis à l'avis d'une CDAC.
- Des demandes de permis d'aménager ou de construire d'une surface de plancher supérieure à 5 000 m² (compatibilité directe avec le SCoT).
- Des créations de ZAC (compatibilité avec le SCoT).
- De certains grands projets d'aménagement.

Depuis le dernier Comité Syndical du 14 février 2025, le SMEAT a été saisi :

➤ **Sur le projet de modification du PLU de Baziège**

Les objets de cette modification simplifiée portent sur des ajustements réglementaires, une mise à jour l'annexe relative au droit de préemption urbain, l'identification d'une construction en zone agricole A pouvant changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme.

Cette procédure permettra d'accompagner le projet de renouvellement urbain de l'ancienne coopérative agricole située en cœur de ville entre les allées Paul Marty et la rue Porte d'Engraille.

Ce projet de renouvellement urbain s'inscrit dans un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional de « reconquête des friches en Occitanie » dont la commune de Baziège a été lauréate. Il entre dans le cadre d'une étude urbaine globale à l'échelle du bourg, d'une expertise de la structure du bâtiment et d'un classement « édifice remarquable » par la DRAC du bâtiment datant de 1937. Le projet a comme objectif la réalisation d'environ 60 logements locatifs sociaux en centre-bourg implantés autour d'un square planté ouvert au public.

Cet objectif met en œuvre les prescriptions et recommandations du SCoT qui visent à renforcer les capacités d'accueil de nouveaux logements en ville intense et de participer à l'objectif de mixité sociale.

Le SMEAT a instruit le projet au regard du SCoT en vigueur et a émis un avis favorable sans formuler de remarque.

Le Comité Syndical **PREND CONNAISSANCE** des avis émis par le SMEAT sur les documents d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 031-253102388-20250404-I_20250404_3_3-AU